

AVIS DE LA BOURSE

- ◆ Admission des actions de la Société d'Assurances SALIM au Marché Principal des titres de capital de la Cote de la Bourse.

Admission au Marché Principal des titres de capital de la Cote de la Bourse

Le Conseil d'Administration de la Bourse s'est réuni le 29 Décembre 2009 et a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse:

- des 2 000 000 actions existantes composant le capital actuel de la Société d'Assurances SALIM, et
- des 660 000 actions nouvelles souscrites à émettre par la Société d'Assurances SALIM dans le cadre d'une augmentation de capital.

Les 2 660 000 actions admises, de nominal cinq dinars chacune, portent jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2009.

Diffusion des titres offerts

- L'Offre Publique porte sur l'émission dans le public de 660 000 actions nouvelles souscrites soit 24,8% du capital après augmentation et sera réalisée par une Offre à Prix Ferme «OPF».

Conformément à la décision de l'AGE du 09 Décembre 2009, les actionnaires actuels ont renoncé à leurs droits de souscription dans l'augmentation du capital projetée.

Les conditions de réalisation de cette opération feront l'objet d'un avis qui sera publié ultérieurement au bulletin de la Bourse.

Intermédiaires chargés de l'opération

SIFIB BH et Tunisie Valeurs sont les intermédiaires chargés de l'admission.

Evaluateur

L'évaluation a été réalisée par la Banque d'Affaires de Tunisie «BAT».

Il reste entendu que l'ouverture des souscriptions à l'augmentation de capital ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.